



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 16 JANVIER 2023 À 19 H 30
ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers Patrick Mathieu, David Veilleux, Jérôme Pomerleau et
Kevin Pomerleau.

Sont également présent(e)s :

Serge Vallée, directeur général, Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et
Mélissa Rodrigue, greffière adjointe.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur François
Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX AVEC MODIFICATION
4. GREFFE
 - 4.1 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE – FRANÇOIS VEILLEUX
 - 4.2 DÉPÔT DU REGISTRE DES DONS
 - 4.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-482 – RÈGLEMENT SUR LA COMPENSATION ET L'USAGE DE L'EAU 2023
 - 4.4 RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-483 – RÈGLEMENT SUR LA TAXATION DES ORDURES 2023
 - 4.5 RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-484 – RÈGLEMENT SUR LA TAXATION SUR LES ÉGOUTS ET LES FOSSES SEPTIQUES 2023
 - 4.6 RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-485 – RÈGLEMENT SUR LA TAXATION FONCIÈRE 2023
5. TRAVAUX PUBLICS
 - 5.1 MANDAT À LA FIRME STANTEC – TRAVERSE SOUS LA RIVIÈRE
6. TRÉSORERIE
 - 6.1 DÉPÔT DES CERTIFICATS DE CRÉDIT
 - 6.2 APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES
 - 6.3 APPROBATION DU FONDS DE ROULEMENT 2023
 - 6.4 AUGMENTATION SALARIALE CADRES ET EMPLOYÉS ADMINISTRATIFS 2023
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME PRIMEAU
 - 7.2 RAPPORT D'ENQUÊTE DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC DE DÉCEMBRE 2022 – APPUI AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE, MONSIEUR SERGE VALLÉE
 - 7.3 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2021-03-6980
 - 7.4 RAPPORT D'ENQUÊTE DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC DE DÉCEMBRE 2022 – ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DE LA VILLE
 - 7.5 ENTENTE DE SERVICES AVEC PG SOLUTIONS
8. VARIA
 - 8.1 OFFRE D'ACHAT REÇUE DE GESTIN ÉRIC DEBLOIS



8.2 MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT – TERRAIN DU LAC VOLET

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2023-01-7597 Il est proposé par Nicole Jaques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX AVEC MODIFICATION

R-2023-01-7598 Il est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux des séances du 5 décembre 2022, du 20 décembre 2022 (2 séances dont la séance pour le budget) soient adoptés tels que rédigés, mais avec la modification suivante aux conclusions de l'article 9 (du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022 à 18h47) (Contrat avec Aquatech société de gestion de l'eau inc., étant la résolution R-2022-12-7590) afin qu'elles se lisent comme suit :

« **QUE** le contrat soit accordé à Aquatech société de gestion de l'eau inc., pour une durée de cinq (5) ans, pour une somme totale de 1 429 033,24 \$, taxes incluses, représentant une somme de 285 806,65 \$, taxes incluses, facturée annuellement;

QUE la somme soit payée à même le budget d'opérations ;

QUE Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, soit mandaté pour signer ce contrat au nom de la Ville. »

4. GREFFE

4.1 DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE – FRANÇOIS VEILLEUX

Mélissa Rodrigue, greffière adjointe, dépose la déclaration d'intérêt pécuniaire de monsieur François Veilleux, maire, reçue en date du 9 décembre 2022.

4.2 REGISTRE DES DONS – ANNÉE 2022

Aucun dépôt n'a été reçu au registre des dons pour l'année 2022 et depuis le dernier dépôt d'un extrait de ce registre.

4.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-482 – RÈGLEMENT SUR LA COMPENSATION ET L'USAGE DE L'EAU 2023

CONSIDÉRANT QUE le 20 décembre 2022, lors d'une séance extraordinaire du Conseil, le projet de règlement 2022-482 – Règlement sur la compensation et l'usage de l'eau 2023 a été déposé et qu'un avis de motion a été donné ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement 2022-482 et ont pu émettre leur opinion à cet effet ;

R-2023-01-7599 IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil adopte le règlement 2022-482 – Règlement sur la compensation et l'usage de l'eau 2023.



4.4 RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-483 – RÈGLEMENT SUR LA TAXATION DES ORDURES 2023

CONSIDÉRANT QUE le 20 décembre 2022, lors d'une séance extraordinaire du Conseil, le projet de règlement 2022-483 – Règlement sur la taxation des ordures 2023 a été déposé et qu'un avis de motion a été donné ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement 2022-483 et ont pu émettre leur opinion à cet effet ;

R-2023-01-7600 **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil adopte le règlement 2022-483 – Règlement sur la taxation des ordures 2023.

4.5 RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-484 – RÈGLEMENT SUR LA TAXATION SUR LES ÉGOUTS ET LES FOSSES SEPTIQUES 2023

CONSIDÉRANT QUE le 20 décembre 2022, lors d'une séance extraordinaire du Conseil, le projet de règlement 2022-484 – Règlement sur la taxation sur les égouts et les fosses septiques 2023 a été déposé et qu'un avis de motion a été donné ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement 2022-484 et ont pu émettre leur opinion à cet effet ;

R-2023-01-7601 **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil adopte le règlement 2022-484 – Règlement sur la taxation sur les égouts et les fosses septiques 2023.

4.6 RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-485 – RÈGLEMENT SUR LA TAXATION FONCIÈRE 2023

CONSIDÉRANT QUE le 20 décembre 2022, lors d'une séance extraordinaire du Conseil, le projet de règlement 2022-485 – Règlement sur la taxation foncière 2023 a été déposé et qu'un avis de motion a été donné ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement 2022-485 et ont pu émettre leur opinion à cet effet ;

R-2023-01-7602 **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil adopte le règlement 2022-485 – Règlement sur la taxation foncière 2023.

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1 MANDAT À LA FIRME STANTEC CONCERNANT LA TRAVERSE SOUS LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a accordé un contrat à la firme Stantec par la résolution numéro 2021-03-6954 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Stantec a transmis une directive de changement concernant ses honoraires détaillée comme suit :

- Étude géotechnique : Aucune augmentation – Tâches déjà réalisées ;
- Conception (méthode par excavation) : 27 650,00 \$ + 8% = 29 862,00 \$
- Demande environnementale et autres autorisations (MELCC, MFFP et MTQ) : 12 850,00 \$ + 8% = 13 878,00 \$;



- Gestion de l'appel d'offres pour mandater un entrepreneur général : 1 000,00 \$ + 8% = 1 080,00 \$;
- Surveillance : Ajustement à déterminer lors de la période de réalisation des travaux ;
- Réunion et frais de déplacement : 2 097,00 \$ + 8% = 2 264,76\$;

CONSIDÉRANT QUE ces ajustements représentent une augmentation du mandat de 3 488,00 \$, plus les taxes applicables ;

R-2023-01-7603 IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

D'ACCEPTER la facturation révisée et d'accorder l'augmentation demandée au montant de 3 488,00 \$, plus les taxes applicables.

QUE la somme soit payée à même le règlement d'emprunt numéro 2021-455.

6. TRÉSORERIE

6.1 DÉPÔT DES CERTIFICATS DE CRÉDITS

Les certificats de crédits pour l'année 2023 sont déposés au conseil.

6.2 APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES

R-2023-01-7604 Il est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité;

QUE le bordereau des comptes datés du 13 janvier 2023 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

6.3 APPROBATION DU FONDS DE ROULEMENT 2023

R-2023-01-7605 IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité;

QUE le rapport des dépenses du fonds de roulement pour le budget 2023 soit adopté tel que présenté et ci-joint comme « Annexe A ».

6.4 AUGMENTATION SALARIALE CADRES ET EMPLOYÉS ADMINISTRATIFS 2023

CONSIDÉRANT QUE le budget 2023 a été adopté lors de la séance du 20 décembre 2022 et comprenait une augmentation salariale pour le personnel cadre et administratif de la Ville pour l'année 2023 de l'ordre de 3,0 %

R-2023-01-7606 IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QU'UNE augmentation salariale soit accordée à l'ensemble du personnel cadre et administratif de la Ville de l'ordre de 3,0 % pour l'année 2023.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME PRIMEAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville doit réaliser des travaux de réfection dans la 9^e Avenue, la 17^e Avenue et 21^e Avenue ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont admissibles à une aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau du Ministère des Affaires municipales et de l'habitation ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ;



R-2023-01-7607 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU ;

QUE la Ville de Beauceville confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU ;

QUE le conseil de la Ville de Beauceville autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU

7.2 RAPPORT D'ENQUÊTE DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC DE DÉCEMBRE 2022 – APPUI AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE, MONSIEUR SERGE VALLÉE

CONSIDÉRANT que dans un rapport daté du 7 décembre 2022, la Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale (DEPIM) de la Commission municipale du Québec a rendu ses conclusions et recommandations suite à la divulgation d'actes répréhensibles commis en lien, notamment, avec le projet d'agrandissement du parc industriel;

CONSIDÉRANT que selon l'enquête de la DEPIM, du déboisement a été effectué sans résolution du conseil et sans caractérisation préalable des milieux déboisés;

CONSIDÉRANT qu'au terme de son enquête, la DEPIM conclut notamment que le maire, le directeur général et le directeur de l'urbanisme en place à l'époque des faits enquêtés ont commis des actes répréhensibles à l'égard de la Ville au sens de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, c. D-11.1);

CONSIDÉRANT que les allégations portées à l'égard du directeur général par la DEPIM dans son rapport semblent uniquement se baser sur le fait que celui-ci ne se serait pas opposé à l'octroi du contrat de déboisement, s'en remettant au directeur de l'urbanisme de l'époque;

CONSIDÉRANT que selon la DEPIM le directeur général croyait qu'une résolution du conseil de Ville n'était pas nécessaire pour accorder ce contrat étant donné que celui-ci ne visait qu'un seul terrain sur l'ensemble des lots impliqués et qu'il pouvait être octroyé, pensant que le coût serait sous le seuil de dépense autorisé du directeur général;

CONSIDÉRANT que dans les faits, malgré ce qui a pu être rapporté à la DEPIM lors de son enquête, laquelle était plutôt concentrée sur des divulgations précises, il appert que le conseil municipal n'a aucun reproche que ce soit à faire à l'égard du directeur général de la Ville, M. Serge Vallée, en lien avec les événements qui semblent lui être reprochés dans le rapport d'enquête de la DEPIM;

CONSIDÉRANT que dans ces circonstances, malgré ce que mentionne la DEPIM dans son rapport, le conseil municipal juge quant à lui, en tant qu'employeur du directeur général de la Ville, que ce dernier avait effectué les démarches nécessaires en demandant à son directeur de l'urbanisme de préparer une planification du développement du parc industriel hormis que les démarches étaient déjà enclenchées;

CONSIDÉRANT qu'en ce qui concerne les transferts monétaires à la CDIB pour l'octroi de congé de taxe et remboursement de frais de location, le directeur général a maintes fois mentionné le caractère douteux et possiblement non conforme aux lois de ces mesures et leur impacts nuisibles sur les finances de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'en tant qu'employeur, le conseil municipal n'a que peu de reproches à formuler à l'égard des agissements du directeur général de la Ville en lien avec le rapport de la DEPIM, même s'il aurait souhaité une supervision plus rigoureuse du département d'urbanisme et de ses décisions et que le directeur général devra être plus ferme concernant la gestion du développement à l'avenir;



CONSIDÉRANT que la Ville juge important, dans ces circonstances, d'établir les nuances qui s'imposent en déclarant son appui envers le directeur général de la Ville qui a été nommé dans les médias suite au dépôt du rapport de la DEPIM;

R-2023-01-7608

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à la majorité absolue. Seul le maire François Veilleux s'est retiré du vote et résolu

QUE le préambule de la présente résolution fasse partie intégrante de celle-ci, comme si au long reproduit;

QUE le conseil municipal de la Ville de Beauceville, par la présente, déclare n'avoir que peu de reproches à formuler envers le directeur général, Monsieur Serge Vallée, et réitère son appui envers ce dernier, et ce, en dépit des actes que lui attribue la Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale de la Commission municipale du Québec dans son rapport du 7 décembre 2022 ;

QUE le conseil municipal demande qu'à l'avenir le directeur général exerce une plus grande surveillance des départements de la Ville et de leurs décisions, particulièrement celles visant son développement ;

QUE le conseil municipal demande au directeur général de faire respecter la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Beauceville, incluant son devoir de surveiller et de s'objecter à toute ingérence et de porter plainte aux autorités pertinentes, le cas échéant.

7.3 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2021-03-6980

CONSIDÉRANT QUE la Ville avait adopté la résolution 2021-03-6980 lors d'une administration précédente ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de ces dossiers relève entièrement de l'administration municipale ;

R-2023-01-7609

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à la majorité absolue. Seul le maire François Veilleux s'est retiré du vote et résolu.

QUE la résolution 2021-03-6980 soit abrogée dès maintenant ;

QUE le conseil réitère que la négociation préliminaire d'ententes et de contrats de vente relèvent directement de l'administration municipale, qui obtiendra subséquemment l'approbation du conseil.

7.4 RAPPORT D'ENQUÊTE DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC DE DÉCEMBRE 2022 – ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que dans un rapport daté du 7 décembre 2022, la Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale (DEPIM) de la Commission municipale du Québec a rendu ses conclusions et recommandations suite à la divulgation d'actes répréhensibles commis en lien avec le projet d'agrandissement du parc industriel et les transferts monétaires à la Corporation de développement industriel de Beauceville;

CONSIDÉRANT que selon la DEPIM au terme de son enquête, il est manifeste que le maire et le directeur de l'urbanisme de l'époque ont commis des actes répréhensibles dans le dossier du projet d'agrandissement du parc industriel;

CONSIDÉRANT que les transferts monétaires à la Corporation de développement industriel de Beauceville, qui selon la DEPIM sont illégaux, ont été initiés par des administrations antérieures;

CONSIDÉRANT que, tel que le mentionne d'ailleurs la DEPIM dans son rapport d'enquête, le conseil municipal actuel avait déjà décidé, dans la résolution R-2022-10-7520, de cesser tout transfert de fonds débutés antérieurement à la Corporation de développement industriel de Beauceville et que dans la résolution subséquente R-2022-12-7569, il a été décidé de suspendre l'application de l'entente avec la Corporation de développement industriel de Beauceville;



CONSIDÉRANT que le conseil municipal actuel n'était pas informé des agissements du maire et du directeur de l'urbanisme de l'époque ainsi que des démarches enclenchées par ceux-ci dans le dossier de l'agrandissement du parc industriel, recevant une information filtrée et incomplète;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est conscient des poursuites, amendes et autres conséquences possibles des gestes posés qui pourraient survenir ultérieurement ;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux énoncent des règles de conduite pour les élus municipaux et que le conseil municipal estime que leur confiance a été outrepassée ;

CONSIDÉRANT que le lien de confiance du conseil municipal envers le maire a été fortement fragilisé ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre acte du rapport de la DEPIM du 7 décembre 2022 et de prendre les mesures correctrices qui s'imposent afin d'assurer le suivi des recommandations de la Commission municipale du Québec;

R-2023-01-7610

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à la majorité absolue. Monsieur François Veilleux s'est abstenu de répondre.

QUE le préambule de la présente résolution fasse partie intégrante de celle-ci, comme si au long reproduit;

QUE le conseil municipal de la Ville de Beauceville déclare, par la présente résolution, prendre acte des conclusions du rapport de la Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale de la Commission municipale du Québec, en ajoutant ne pas avoir autorisé de quelque façon que ce soit les agissements et les démarches qui ont menées à la commission des actes répréhensibles mentionnés dans le rapport d'enquête de la Commission municipale du Québec;

QUE les mesures correctrices soient mises en place par la Ville de Beauceville afin d'assurer le suivi des recommandations de la Commission municipale du Québec, et ce, d'ici le 1^{er} mai 2023.

7.5 ENTENTE DE SERVICES AVEC PG SOLUTIONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville a besoin d'un système d'applications municipales logicielles ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville fait déjà affaire avec PG Solution pour plusieurs de ces applications ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville souhaite acquérir d'autres modules du logiciel pour le département d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT l'offre de services proposée par PG Solution, fixant l'augmentation de prix pour l'ensemble des besoins de la Ville pour les trois (3) prochaines années à un maximum de 2,0 % d'augmentation annuelle ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de changement de logiciel serait encore plus grand vu les coûts d'acquisition de nouvelles licences et la nécessité de formations intensives du personnel sur ces applications dans les divers départements concernés ;

CONSIDÉRANT l'offre de prix reçue par PG Solution pour l'acquisition de nouvelles licences et les renouvellements subséquents et les estimations réalisées à l'interne annexées à l'original des présentes (3 documents) ;

R-2023-01-7611

IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

D'ACCORDER le contrat de logiciel à PG Solutions, pour les années 2023, 2024 et 2025, tel que soumis ;

D'AUTORISER Mélanie Quirion, trésorière, à signer lesdites ententes d'acquisition de nouvelles licences et de renouvellement avec PG Solutions.



8. VARIA

8.1 OFFRE D'ACHAT REÇUE DE GESTION ÉRIC DEBLOIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre d'achat pour une partie du lot numéro 6 450 921, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, étant situé au coin de la 59^e Avenue et de la 183^e Rue et ayant une superficie approximative de 28 103.5 pieds carrés anglais (soit approximativement 2 610.9 mètres carrés), au prix de cinquante-cinq sous le pied carré (0,55\$/pied²) ;

CONSIDÉRANT QUE la promesse d'achat est jointe aux présentes ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures finales seront déterminées lors du dépôt du plan subdivisé et que le prix final sera également déterminé en fonction de ce plan révisé ;

CONSIDÉRANT QUE l'emprise exacte de la 183^e Rue doit encore être déterminée et que le promettant acheteur a été informé que son lot pourrait être décalé en conséquence de la détermination finale de l'emprise de la rue ;

R-2023-01-7612

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte de vendre aux prix et conditions indiquées à l'offre ci-jointe, cette parcelle du lot 6 450 921, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, à Gestion Éric Deblois ;

QUE la Ville mandatera un signataire pour la vente notariée lorsque le projet de vente notariée sera déposé pour approbation du Conseil.

8.2 MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT – TERRAIN DU LAC VOLET

CONSIDÉRANT QUE l'affectation prévue au schéma d'aménagement du Lac Volet est actuellement une affectation forestière ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage du terrain étant la propriété de la Ville de Beauceville doit être protégé ;

R-2023-01-7613

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QU'UNE demande à la MRC Beauce-Centre soit faite de changer l'affectation des lots 4 697 658 et 4 699 430, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce pour qu'elle devienne une affectation de conservation.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Sylvio Morin

Requête : avoir régulièrement les ordres du jour provisoire sur le site internet de la ville. Rendre accessible. Dernier PV en ligne 2022-09-12.

François Veilleux : Faut remédier à la situation : demande de monsieur le Maire au greffe.

Mesures d'atténuation sur les estacades et pelle grenouille.

Est-ce qu'il va y avoir un rapport pour démontrer les effets des actions prises depuis les 3 dernières années?

Une évaluation scientifique sera-t-elle faite?

François Veilleux répond que ça prend 5 ans avant d'avoir une étude pour évaluer les effets.

Patrick Mathieu dit que le ministère de la Sécurité publique demande de faire une surveillance des actions prises. Il faut avoir un spécialiste pour faire ses démarches. L'IRNS est frileux à venir s'installer dans la Ville avec les démarches que nous prenons actuellement. Il faut donc mesurer cette mesure.

Piste cyclable Phase 1 : qu'est-ce que la Ville entend faire en lien avec les 10 ponceaux désuets entre NDDP et le Parc des Rapides.

Serge Vallée répond que c'est lui qui va s'occuper du rapport. Collaboration avec la



MRC. Il faut ressortir tous les documents pour voir les travaux qui ont été faits et voir ce qui a été fait. Qui est fautif dans le dossier? Devions-nous le faire ou non?

Jean Bolduc

Demande d'expliquer la différence des montants de la quote-part de la MRC. Qu'est-ce que la MRC fait pour ce montant?

Grosse augmentation due au bac brun qui va arriver en 2023.

Serge Vallée : nous sommes facturés au prorata du nombre d'habitants et comme nous sommes la plus grosse municipalité de la MRC Beauce-Centre, nous avons la plus grande quote-part.

Reste-t-il des terrains dans le parc industriel?

Patrick Mathieu : il y a des terrains de disponibles, mais ils ne sont pas de grande superficie.

Claude Mathieu

Fin septembre début octobre 2022 demande d'achat de terrain dans le parc industriel sur la 39^e avenue. Pas eu de nouvelles encore.

Serge Vallée : vous deviez rendre une lettre, est-ce que vous l'avez envoyé?

Claude Mathieu répond que la lettre a été remise en début janvier.

Patrick Mathieu : le tout s'explique par une situation où nous devons régulariser la situation avec ESC pour ne pas qu'il soit enclavé. Nous sommes en attente de la réponse de Steeve Couture.

Michel Bernard

Veut savoir si la Ville a une volonté de régler ce problème (arrêt des subventions de la CDIB) là pour l'image de la Ville. Allez-vous régler où vous n'avez pas de volonté de le faire. Je trouve désolant que nous sommes dans les nouvelles pour laver le linge sale. Essayer de trouver une solution entre vous. Il y a des contrats qui ont été signés, cela serait important que les ententes signées soient respectées.

François Veilleux : il a appelé la CMQ car questions sur le rapport d'enquête. Comment allons-nous faire pour le rendre légal? Est-ce qu'il y a un département qui peut nous aider pour faire cela. La CMQ n'a pas donné la solution. Ils vont nous référer à d'autres qui le font déjà.

Kevin Pomerleau : 100% d'accord avec vous M. Bernard Il faut le faire de façon légale et éthique. Niveau commercial nous pouvons apporter une certaine aide. C'est légal, mais pas nécessairement aussi élevé que ce nous donnions pour l'instant. Ce ne sont pas 100% des promesses qui seront respectées.

Patrick Mathieu : je trouve très désolant pour la Ville de Beauceville. Je suis plus à l'étape de savoir comment nous allons faire pour payer les amendes qui s'en viennent. Des pénalités financières sont au-dessus de nos têtes. Il faut prendre acte de tout cela et regarder comment nous allons nous en sortir.

Kevin Pomerleau : nous allons attendre, écouter les recommandations et appliquer et voir ce que nous avons le droit de faire légalement.

Patrick Mathieu : ce n'est pas agréable de vous annoncer des choses comme ça. Nous posons des actes. Nous ne savons pas si la poussière a fini de tomber. La volonté est présente.

Kevin Pomerleau : dans le résidentiel les subventions sont terminées, cela ne reviendra pas.

Sylvio Morin

Une ville ne peut pas se servir d'une corporation pour donner des subventions.

Claude Veilleux

Implication dans les activités de Beauceville.

Avant inondation 2019, gérer Beauceville pas trop compliqué.

Après inondation, le gouvernement a oublié la ville. Il a démoli les maisons, mais n'a rien donné aux municipalités en retour.

Le programme de la CDIB est là depuis 30, mais personne n'a dit qu'il était illégal avant aujourd'hui.

Le parc industriel : on a monté les marches trop vite pour respecter nos citoyens restants.

Trouvé une façon de sauver notre ville pour que la Ville progresse.

Miguel Robédé

Il demande pourquoi les gens n'ont jamais pu immuniser leur maison et rester en place. Pourquoi les gens devaient démolir au lieu de rester en place pour continuer de payer des taxes. Vous envoyez les gens ailleurs et nous perdons nos revenus.

François Veilleux : discuté avec le député M. Provençal. Aucune avenue n'a été soulevée, aucune ouverture de la part du gouvernement. Je vais revenir à la charge avec ce point avec les circonstances que nous vivons présentement.

Patrick Mathieu : discuté à des représentants du gouvernement. Demande d'aide



pour faire des développements afin que les gens puissent s'établir ici. M. Veilleux pourra continuer les démarches que j'ai débutées avec Serge durant le remplacement. Plusieurs dossiers en cours à la Ville qui ne sont pas étendus sur la place publique. Très complexe de faire des développements (milieux humides, dénivellation). Il faut établir des liens avec des promoteurs. Personne ne veut se coller à Beauceville présentement dans la situation où nous nous trouvons. Nous devons faire tout en ordre et au bon rythme pour que tout se développe normalement. Il faut avoir une vision, initier des projets. Besoin de plusieurs mandats avant de voir ce que tu as mis en place. Il faut avoir une vision.
Kevin Pomerleau : Où nous voulons être où dans 5 ans? Il faut tout faire en fonction de nos infrastructures en place présentement.

Claude Veilleux

Projet caserne et hôtel de ville où en sommes-nous?

Serge Vallée : éventuellement la population de Beauceville pourra donner son opinion sur le futur de Beauceville. Les gens vont avoir le droit de dire où ils veulent l'hôtel de ville et la caserne. Le plan global sera fait en 2023.

Nouvelles du Motel Royal

Serge Vallée : le promoteur regarde ce qu'il peut faire avec les lois du gouvernement.

Miguel Robédé

Où en sommes-nous avec l'aqueduc.

Kevin Pomerleau : manque d'eau plus haut. Il faut y aller avec la capacité de payer des citoyens.

Patrick Mathieu : beaucoup de bout de rue, il faut boucler le réseau.

François Veilleux : depuis l'arrivée du directeur des travaux publics, il y a 1 an, nous apprenons beaucoup de choses que nous ne savions pas. Il fait un excellent travail.

Michel Bernard

Je sens un malaise entre les conseillers et le maire. Allez-vous régler cela et si oui, comment? Il vous reste 3 ans.

François Veilleux : Nous sommes rendus à la croisée des chemins. Nous allons discuter. Nous ne voulons pas que ça continue comme ça. Une bonne discussion a eu lieu avec le directeur général aujourd'hui.

Sébastien Roy, Éclaireur Progrès

Suivi sur le climat entre tous.

Patrick Mathieu : le fait d'être présent démontre notre volonté à vouloir continuer.

Philippe Grenier, Radio-Canada

Journaliste : Où en êtes-vous côté transparence, communication avec votre équipe M. Veilleux?

François Veilleux : Travailler dans le même sens.

Journaliste : Acceptez-vous le rapport de la CMQ ?

François Veilleux : oui je l'accepte le rapport. J'ai passé du temps avec eux. On a fait des faux pas, ils sont prêts à nous aider.

Journaliste : Vous tendez la main au gouvernement?

François Veilleux : je tends la main à tous les gouvernements, je suis à l'écoute. Le gouvernement peut-il nous aider?

Journaliste : Quel vont être les pénalités?

François Veilleux : Attendons les résultats.

Journaliste : Le regretter vous tout ça?

François Veilleux : oui je regrette d'être allé trop vite. Je reconnais le rapport.

Journaliste : L'argent du bois vendu est où? Pas vu de soumission? Elle est où l'argent.

François Veilleux : dans les comptes de la Ville, et se vire vers Mélanie Quirion, trésorière, pour lui poser la question.

Mélanie Quirion : nous avons les revenus de bois.

Kevin Pomerleau : Madame Quirion ne peut pas vous répondre, car elle ne connaît pas le montant que nous devons avoir.

François Veilleux : donne 2 soumissions et demande à Serge de valider l'information qu'il donne.

Journaliste : les avez-vous tous? Vous êtes-vous occupés du bois?

François Veilleux : non pas du tout

Jacques Légaré, TVCB

Même résolution que la dernière fois, aucune possibilité de veto une 2^e fois.

François Veilleux : je ne suis pas d'accord avec les 3 résolutions.



Mesures correctrices seront faites?

Serge Vallée : caractérisation, étude environnementale faite à l'été 2022. Autre enquête en cours avec le ministère de l'Environnement. Nous attendons les résultats. Nous devons remettre des compensations. Nous devons faire le processus que nous devons faire.

Plan pour la planification de la municipalité, quelle firme va nous aidez?
Serge Vallée : Vivre en ville subventionné par le MAMH.

Sébastien Roy, Éclaireur Progrès

Quand aura lieu la rencontre publique.

Serge Vallée : long processus. Il prépare le protocole d'entente. Rencontre d'administration, avec eux, avec les élus et après avec les citoyens. Caractérisation de tous les terrains de la Ville de Beauceville. Argent va venir pour voir comment nous pouvons nous protéger de la rivière.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2023-01-7614 Il est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

MÉLISSA RODRIGUE, greffière adjointe

PROJET